

Rodez, le 5 juin 2018

Déclaration liminaire :

Monsieur le Président,

Nous voici donc amenés aujourd'hui à examiner une mise à mort supplémentaire de Service Public de proximité sur notre département rural de plus en plus délaissé par la République.

Et pourtant, trois mouvements successifs des personnels ont bien démontré l'importance de la maison DGFIP en Aveyron. Les contacts pris avec le public qui fréquente nos guichets en sont un véritable témoignage. Pas moins de 800 tracts ont été distribués le 3 mai au matin, et la réponse des usagers est unanime : mais comment va-t-on faire avec toutes ces fermetures en cours, les fermetures annoncées et l'éloignement qui se dessine entre l'utilisateur et notre Service Public ? A leurs yeux, Internet n'est pas une solution puisque le large public qui fréquente les guichets se dit incapable d'assumer son devoir fiscal par ce biais-là !!!

Et ce sentiment va se ressentir encore plus fortement sur les secteurs de l'est Aveyron avec la fusion de deux trésoreries sur une région bien vaste. Le sud sera également touché puisque les professionnels du st affricain devront se rapprocher de Millau. Bien sûr, nous écartons les habitants de Mélagues dont 85 % des habitants n'ont qu'un Internet à bas débit, 7 % n'ont pas du tout accès à l'Internet. Et oui, ça existe encore : là on ne parle même pas d'égalité face au service public...

Le rouleau compresseur de la spécialisation avant suppression continue : on spécialise les trésoreries de proximité, on affaiblit les SIP référents qui reçoivent des dossiers supplémentaires sans forcément de renfort en personnel, on anticipe les gains de productivité des réformes à venir sans savoir si elles permettront forcément un gain de temps. Mais comme le disent si bien les propos introductifs des documents préparatoires, on prend en considération à la fois les changements de méthodes de travail et les habitudes des usagers du service public ! On nous prend vraiment pour des champignons, puisque c'est la saison...

Pour rappel, **FO DGFIP** est toujours opposé à la confusion des rôles assiette-recouvrement, ordonnateur-comptable. De même **FO DGFIP** est opposé à une administration virtuelle, secondée par des acteurs extérieurs qui transforment le contribuable en client !

FO DGFIP :

- condamne la dématérialisation obligatoire des déclarations et des paiements qui conduit à déshumaniser les relations et à reporter sur les contribuables et redevables une partie de la gestion de l'assiette et de certains contentieux de l'impôt,

- s'oppose à toute tentative de transfert de l'accueil téléphonique des contribuables à des sociétés privées,
- rejette toute fusion de postes ou services,
- condamne la création d'unités administratives surdimensionnées et ingérables, qui dégradent les conditions de travail des agents,
- s'oppose à toute concentration des missions dans des pôles spécialisés ou des structures départementales, régionales, interrégionales ou nationales, ainsi qu'à toute externalisation des missions,
- rejette toute hiérarchisation ou abandon des missions en fonction des enjeux,
- revendique un Service Public de qualité et de proximité par le maintien des missions d'assiette et de contrôle au plus près des usagers, redevables et contribuables,
- condamne l'accueil exclusivement sur rendez-vous dont l'objectif est de limiter l'affluence du public, de fermer des guichets et des services d'accueil de proximité,
- condamne la création des SPF-E se traduisant par une concentration de la mission et une atteinte au Service Public de proximité,
- s'oppose à toute externalisation des missions foncières et techniques et refuse que les missions du service public deviennent payantes.

FO DGFIP exige :

- les moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement normal de l'ensemble des missions à proximité des usagers, redevables et contribuables,
- la conservation de la proximité géographique de toutes les implantations des services de contrôle et d'expertise impliquant le maintien des trois strates de contrôle : national, régional, départemental,
- des moyens humains, matériels, financiers et juridiques pour assurer la lutte contre la fraude fiscale à tous les niveaux : départemental, national et international,
- l'arrêt du transfert des créances des postes comptables vers les PRS et le respect strict de la compétence territoriale des comptables,
- le maintien au sein des services déconcentrés de la DGFIP des missions d'assiette et de recouvrement, ainsi que du conseil et de la gestion auprès des collectivités locales.

Vous comprendrez donc qu'une fois de plus **FO DGFIP** Aveyron s'opposera et dénoncera ces mesures qui vont à l'encontre de notre perception d'un Service Public égalitaire pour l'ensemble des citoyens de notre Etat.



Les représentants FODGFIP 12.